

RAPPEL DES NORMES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN MEMOIRE POUR LE PRIX DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'EMDG

THEMES GENERAUX

1) Présentation d'un cas clinique documenté

Sujets à choix

- Prévention
- Radiologie
- Parodontie
- Restaurations dentaires, endodontie
- Orthodontie, pédodontie
- Chirurgie, pathologie et médecine orale
- Prothèse conjointe, adjointe (partielle et totale), occlusodontie

Marche à suivre pour la présentation

- a) Anamnèse
- b) Examen clinique avec documents
- c) Examen radiologique avec documents
- d) Diagnostic
- e) Traitement et résultats cliniques
- f) Discussion du cas en fonction de quelques données fondamentales de la littérature
- g) Bibliographie (limitée à 4-5 références)

2) Présentation d'une réalisation médico-dentaire originale, destinée à la pratique courante

3) Présentation des résultats d'une activité médico-dentaire au service de la collectivité

4) Présentation des résultats d'une activité de recherche issus d'une synthèse de publications scientifiques personnelles regroupées autour d'un même thème. **Marche à suivre pour la présentation :**

- a) Définition de la thématique générale
- b) Bref résumé et conclusion des résultats issus de chaque publication
- c) Discussion des perspectives d'avenir (la suite à donner à ces travaux)
- d) Tirés-à-part des publications

LE MEMOIRE

3-4 pages dactylographiées (1 exemplaire), accompagnées des documents originaux et de leurs légendes. L'iconographie sera présentée sous forme de planches.

Les mémoires sont remis au secrétariat de l'Association des Anciens Etudiants, **contre un accusé de réception, AVANT le 10 juin 2017.**

Le secrétariat anonymise et identifie par un pseudonyme connu de lui seul les mémoires avant de les transmettre au jury.

Les travaux, choisis pour le prix, devront être présentés à la réunion des anciens le 5 octobre 2017 lors de l'Assemblée générale.

Ils pourront également être publiés après la réunion dans Swiss Dental Journal (anc. Revue Mensuelle Suisse d'Odonto-stomatologie).

Le Comité scientifique de
l'AAEEMDG

REGLEMENT DU PRIX DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'ECOLE DE MEDECINE DENTAIRE DE GENEVE

<u>Montant</u>	CHF : 10'000.--
<u>Périodicité</u>	Tous les 3 ans
<u>But</u>	Inciter les membres de l'Association à effectuer un travail original dans le domaine de la médecine dentaire
<u>Sujets</u>	Selon les thèmes généraux adoptés par l'Assemblée générale sur proposition du Comité scientifique ad hoc (voir normes en cours).
<u>Divisibilité du prix</u>	Admise jusqu'à concurrence de 5 travaux primés.
<u>Forme des mémoires</u>	Langue française
<u>Jury</u>	<u>5 membres</u> Président de l'AAE EMDG 2 membres du Comité 2 membres de l'Association des Anciens Le jury pourra en outre faire appel à un ou plusieurs experts. Les décisions du jury sont sans appel.
<u>Divers</u>	Le ou les prix seront remis aux lauréats lors de l'Assemblée générale et les travaux feront l'objet d'une courte présentation au cours du programme scientifique de la réunion. Les travaux déjà primés dans un concours ou déjà publiés ne sont pas admis.
<u>Disposition financière</u>	Le montant du prix est fourni par la trésorerie de l'AAE EMDG.

**Secrétariat de l'AAEEMDG : P.a. FSB Fiduciaire, Avenue de Thônex 7, CH - 1226
THONEX**

tél +41 (0)22.348.11.88 fax +41 (0)22 348.11.95 secretariatdesanciens@bluewin.ch